

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 28 janvier 2014

PRESENTATION DU BUDGET FRANCEAGRIMER 2014

ELEMENTS D'ORIENTATION CONCERNANT LA FILIERE PPAM

ANNEXES:

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'AIDE À L'EXPÉRIMENTATION

La présente note a pour finalité de présenter les orientations budgétaires de la filière s'inscrivant dans le cadre plus général de l'EPRD 2014 de FranceAgriMer.

Elle doit également permettre de valider les différentes thématiques d'actions et plus spécifiquement celles nouvellement programmées ainsi que les modalités d'accompagnement.

3.1 : Présentation du budget FranceAgriMer 2014 relatif à l'intervention

La comparaison des budgets initiaux 2013 et 2014 montre une baisse de 4,4 M€ pour ce qui relève de l' « Economie et développement durable de l'agriculture et des territoires ; adaptation à l'économie des marchés» (programme 154 + 776 + TFA céréales).

3.2 : Éléments d'orientation concernant la filière PPAM

Les orientations budgétaires sont proches de celles initialement proposées lors du Conseil Spécialisé du 17 octobre 2013 et ceci même si quelques variations par ligne peuvent toutefois être constatées, ce qui pourrait justifier de propositions ultérieures de modifications en fonction des besoins affinés.

Les montants dédiés aux actions à caractère collectif (recherche, assistance technique, qualité, promotion, actions à l'international) restent majoritaires et sont à même de permettre la mise en œuvre des propositions exprimées lors du dernier Conseil Spécialisé.

Concernant les actions de recherche celles-ci pourront être mise en place soit au titre des lignes nationales, soit des crédits « régionalisés (ligne 105 « ex CPER ») dans la mesure où elles s'inscrivent dans les priorités définies dans la note aux opérateurs (DFI/Volx/D 1230 disponible sur internet rubrique « extranet expérimentation » ; voir également annexe B).

L'attention est portée sur les conditions d'accompagnement qui vont privilégier les actions bénéficiant d'un autofinancement significatif.

Concernant les programmes relatifs à l'assistance technique et à la qualité, ceux-ci doivent pouvoir être mis en place notamment dans un objectif de structuration de la production prenant mieux en compte le maillage territorial. Ces actions seront à priori cette année entièrement portées sur la ligne 104 sauf à rester compatibles avec les nouvelles dispositions relatives à l'assistance technique régionalisée.

Pour ce qui relève de la promotion, celle-ci a déjà donné lieu à une commission spécifique et à une proposition d'orientations validées lors du dernier Conseil Spécialisé. Des ajustements ont également été établis dans le cadre de commissions multi filières.

Les actions relatives aux investissements sont maintenues à un niveau significatif dans des conditions proches de 2013. En tant que de besoin, en fonction du niveau des demandes relatives aux 3 dispositifs d'accompagnement des investissements une révision des budgets pourra être proposée afin d'optimiser ce dispositif.

Pour ce qui relève des aides aux investissements au niveau des exploitations, un aménagement de la décision est par ailleurs proposé afin d'améliorer différents aspects (voir point 4.1).

L'accompagnement des mesures répondant aux obligations de mise en œuvre des procédures d'enregistrement au titre du règlement REACH est également prolongé pour ce qui relève de dossiers relatifs à des huiles essentielles dont l'expertise ne débute qu'en 2014. Sont également prévus des moyens permettant en tant que de besoin d'accompagner des études complémentaires qui seraient identifiées.

Les actions relatives à la structuration des organisations de producteurs existantes sont maintenues.

Des renforcements de moyen sont également validés pour accompagner plus globalement les projets émergents de structurations de filière et ainsi compléter les dispositifs existants par ailleurs tels que les soutiens aux investissements ou les études de faisabilité par des dispositions relatives à l'animation. Les dispositions sont similaires à celles déjà proposées en 2013. (Conseil Spécialisé du 31 janvier 2013, point 3 annexe D).

Au-delà des orientations déjà validées lors du Conseil Spécialisé du 17 octobre 2013, il s'agira de prendre en compte dès 2014 dans la définition des priorités, les objectifs et actions correspondantes définis à l'occasion de la préparation du document stratégique de filière (voir point 5.2).

Orientation budgétaires PPAM : Bilan 2013 et prévisions 2014 (en K€)

Chapitres FAM	Intitulé	Réf EPRD 2013 initial	Engagement définitifs 2013	Besoins Initiaux exprimés pour 2014	Montant initial de référence retenu pour 2014	Observations Priorités
101	Investissement dans les exploitations	145	234	205	145	Selon dossiers validés
102	Investissement en entreprises	300	201	200	200	
103	Aide à l'organisation économique	490	420	490	490	Dont renforcement constitution de groupement
104	R et D, assistance technique / économique et qualité	710	820	750	830	Dont renforcement assistance technique, développement filière étude REACH
106	Promotion	60	31	70	60	Cadrage en lien commission promotion
106	Action à l'international	60	60	60	60	Dont avance programme UE
TOTAL		1 765	1 765	1 765	1 785	
105	« ex CPER »	285	274	275	A définir	Surtout expérimentation, selon arbitrage inter-filière

ANNEXE A : Extrait de la note de présentation du budget 2014 présentée en Conseil d'Administration du 26 novembre 2013

. I - DEPENSES D'INTERVENTION REALISEES SUR FONDS NATIONAUX

Les chapitres budgétaires suivants correspondent à des regroupements de dispositifs de même nature retenus dans la nomenclature de FranceAgriMer. La répartition ci-après exprime la nature des orientations que l'établissement souhaite mettre en œuvre au cours de l'exercice :

Service Public de l'Equarrissage (SPE) 84 000 00 2 200 000 2 200 000 502 Farines animales 0 0 0 0 0 0 0 0 0	des orientations que l'établissement souhaite mettre en œuvre au cou <u>rs de l'exercice :</u>							
Elimination des farines et des coproduits animaux								
Service Public de l'Equarrissage (SPE) 84 000 000 2 200 000	Sécurité et o	ualité sanitaires de l'alimentation (Prog 206)						
Farines animales		Elimination des farines et des coproduits animaux	84 000 000	2 200 000				
Securità et qualités anitraires de l'alimentation (Prog 206) 2 200 000 2	501	Service Public de l'Equarrissage (SPE)	84 000 000	2 200 000				
Adaptation des fillères à l'évolution des marchés 94.400.000 90.000.000	502	Farines animales	l o					
Adaptation des filières à l'Avolution des marchés 101 Aides aux investissements dans les exploitations 102 Aides aux investissements dans les exploitations 103 Aides à l'organisation économique 788 000 690 000 104 Recherche et expérimentation 105 Apul technique et expérimentation 106 Promotion et communication nationale et à l'international 107 Etudes et acquisitions de données 108 Apul technique et expérimentation 109 Promotion et communication nationale et à l'international 109 Promotion et communication nationale et à l'international 100 Promotion et communication nationale et à l'international 101 Promotion et communication nationale et à l'international 109 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 109 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 100 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 100 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 101 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 102 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 103 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 104 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 105 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 106 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 107 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 108 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 109 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 100 Dispositifs liés	Sécurité et c	ualité sanitaires de l'alimentation (Prog 206)	84 000 000	2 200 000				
Adaptation des filières à l'Avolution des marchés 101 Aides aux investissements dans les exploitations 102 Aides aux investissements dans les exploitations 103 Aides à l'organisation économique 788 000 690 000 104 Recherche et expérimentation 105 Apul technique et expérimentation 106 Promotion et communication nationale et à l'international 107 Etudes et acquisitions de données 108 Apul technique et expérimentation 109 Promotion et communication nationale et à l'international 109 Promotion et communication nationale et à l'international 100 Promotion et communication nationale et à l'international 101 Promotion et communication nationale et à l'international 109 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 109 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 100 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 100 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 101 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 102 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 103 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 104 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 105 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 106 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 107 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 108 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 109 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 100 Dispositifs liés	Farancia at	Africano mont durable de l'agriculture et des territoires (Prog 15/1-776-TEA Céréales)						
101 Aides aux investissements dans les exploitations 13 751 000 13 951 000 100 000 1	Economie et		94 400 000	90 000 000				
Aides à l'organisation économique 788 000 690 000	101	The second secon	13 751 000	13 951 000				
104 Recherche et expérimentation 10 836 000 11 234 055	102	Aides aux entreprises	4 192 000	10 100 000				
104 Recherche et expérimentation 10 836 000 11 234 055	103	Aides à l'organisation économique	788 000	690 000				
105	William I		10.836.000	11 234 050				
106				NO. 000000000000000000000000000000000000				
107 Etudes et acquisitions de données 5 297 250 5 247 255 108 Génétique animale 1 930 900 1 930 900 109 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 1 357 100 2 267 300 110 Soutien aux projets filières 11 730 000 9 580 000 116 Actions stratégiques 11 730 000 9 580 000 116 Actions stratégiques 11 730 000 9 580 000 116 Actions stratégiques 11 730 000 9 580 000 117 Autres mesures en faveur des filières 0 0 0 118 Gestion des aléas de production 1 674 000 2 200 000 119 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 110 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 111 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 112 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 114 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 115 Autres mesures en faveur des filières 96 074 000 92 200 000 117 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 118 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 119 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 119 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 110 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 111 Fonds d'allègement des des territoires (Prog 205+TFA Pâche) 10 302 600 12 630 000 119 Fonds d'allègement des charges 1 900 000 3 400 000 111 Fonds d'allègement des charges 900 000 3 400 000 111 Fonds d'allègement des charges 900 000 3 400 000 111 Fonds d'allègement des charges 900 000 3 400 000 119 Fonds d'allègement des charges 900 000 3 400 000 110 Fonds d'allègement des charges 900 000 3 400 000 110 Fonds d'allègement des charges 900 000 3 400 000 111 Fonds d'allègement des charges 900 000 900 000 111 Fonds d'allègement des charges 900 000 900 000 110 Fonds d'allègement des charges 900 000 900 000 110 Fonds d'allègement des charge	0.00000							
1930 900 1930 900 900 1930 900 900 900 900 900 900 900 900 900	22-2900		, and on the second of the	VALUE CONTROL STATE				
109 Dispositifs liés à la réglementation communautaire 1 357 100 2 267 100 110 Soutien aux projets fillères 11 730 000 9 580 000 116 Actions stratégiques 116 Actions stratégiques 115 Autres mesures en faveur des fillères 0 0 0 Gestion des aléas de production 1 674 000 2 200 000 114 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 2 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement des charges 1 674 000 92 200 000 12 Fonds d'allègement d'a			000000000000000000000000000000000000000					
110 Soutien aux projets filières 11 730 000 9 580 000 116 Actions stratégiques	5335501							
Mesures de crise -				25,000,000,000,000				
Mesures de crise - 115	110		11 730 000	9 580 000				
Autres mesures en faveur des filières 0 0 0 0 0 0 0 0 0		Participation of the second se						
Gestion des aléas de production 1 674 000 2 200 000	7.50	a 19 Commission of Accordance on Accordance of the Commission of t	0	C				
Securité & Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche) 10 302 600 12 630 000			1 674 000	2 200 000				
Programme 776 "Recherche appliquée et innovation en agriculture" Sécurité & Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche) Gestion durable pêche et aquaculture 1000 000 3 430 000 401 Investissements à terre 1000 000 540 000 402 Modernisation des entreprises 900 000 540 000 403 Actions structurelles-qualité 1940 000 1360 000 406 Promotion et communication nationale 1800 000 3 250 000 407 Études et observatoire économique 560 000 610 000 408 Mesures exceptionnelles 4 102 600 3 440 000 56curité & Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche) 10 302 600 12 630 000 Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) 3 185 000 2 448 37 421 Cessation des milieux et biodiversité 2 3 185 000 2 448 37 Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Programme 775 "développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 Développement et transfert en agriculture (Prog 775) 8 236 500 8 240 00 Développement et transfert en agriculture (Prog 999) 8 236 500 8 000 00 Autres "Eco & dével, durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	114	Fonds d'allègement des charges	1 674 000	2 200 000				
Securité & Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche) Gestion durable pêche et aquaculture 10 302 600 12 630 001 401 Investissements à terre 1 000 000 3 430 001 402 Modernisation des entreprises 900 000 540 001 403 Actions structurelles-qualité 1 940 000 1 360 001 406 Promotion et communication nationale 1 800 000 3 250 001 407 Etudes et observatoire économique 560 000 610 001 408 Mesures exceptionnelles 4 102 600 3 440 001 56curité & Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche) 10 302 600 12 630 001 Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) 3 185 000 2 448 37 421 Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce 3 185 000 2 448 37 421 Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce 3 185 000 2 448 37 Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Programme 775 "développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 Développement et transfert en agriculture (Prog 775) 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével, durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével, durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével, durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével, durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	Eco & dével	durable de l'agriculture & des territoires (Prog 154+776+TFA céréales)	96 074 000	92 200 000				
Gestion durable pêche et aquaculture	Programme	776 "Recherche appliquée et innovation en agriculture"						
401 Investissements à terre	Sécurité & A	offaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche)						
Modernisation des entreprises 900 000 540 000			12/20/20/20/20/20/20/20/20/20/20/20/20/20	12 630 000				
Actions structurelles-qualité 1 940 000 1 360 000 406 Promotion et communication nationale 1 800 000 3 250 000 407 Etudes et observatoire économique 560 000 610 000 408 Mesures exceptionnelles 4 102 600 3 440 000 Sécurité & Affaires Marítimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche) 10 302 600 12 630 000 Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) Gestion des milieux et biodiversité 3 185 000 2 448 37. 421 Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce 3 185 000 2 448 37. 421 Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce 3 185 000 2 448 37. Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Programme 775 "développement et transfert en agriculture" Développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 303 Programme génétique 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével, durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 Autres "Eco & dével, durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) Autres Eco & dével, durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 000	401	Investissements à terre						
1 800 000 3 250 000 407 Etudes et observatoire économique 560 000 610 000 408 Mesures exceptionnelles 4 102 600 3 440 000 500 0000 500 000 500 000 500 000 500 000 500 000 500 000 5	402	Modernisation des entreprises	900 000	540 000				
### A 107	403	Actions structurelles-qualité	1 940 000	1 360 000				
A 102 600 3 440 001	406	Promotion et communication nationale	1 800 000	3 250 000				
Sécurité & Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pêche) 10 302 600 12 630 001 Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) Gestion des milieux et biodiversité 20 Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce 31 85 000 2 448 37. Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) Programme 775 "développement et transfert en agriculture" Développement et transfert en agriculture Développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	407	Etudes et observatoire économique	560 000	610 000				
Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) Gestion des milieux et biodiversité 421 Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce 3 185 000 2 448 37. Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) Programme 775 "développement et transfert en agricuture" Développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 Prévention de l'exclusion et insertion des des territoires" (Prog 999) Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 8 000 00 8 000 00 9 15 500 000 8 000 000 9 15 500 000 8 000 000 9 15 500 000 8 000 000 9 15 500 000 8 000 000 9 15 500 000 8 000 000 9 15 500 000 9 15 500 000 9 15 500 000 9 15 500 000 9 15 500 000 9 15 500 000	408	Mesures exceptionnelles	4 102 600	3 440 000				
Gestion des milieux et biodiversité 3 185 000 2 448 37. Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce 3 185 000 2 448 37. Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) 3 185 000 2 448 37. Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 7 125 000 80 000 00. 205	Sécurité & A	Affaires Maritimes, pêche et aquaculture (Prog 205+TFA Pēche)	10 302 600	12 630 000				
421 Cessation d'activité pêcheurs d'eau douce 3 185 000 2 448 37. Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 7 125 000 80 000 00 205 Aide aux plus démunis 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Programme 775 "développement et transfert en agriculture" Développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 303 Programme génétique 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 304 Aide à la cessation de l'activité laitière 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	Paysages, ea							
Paysages, eau et biodiversité (Prog 113) Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 205 Aide aux plus démunis 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) Programme 775 "développement et transfert en agriculture" Développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 303 Programme génétique 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	421							
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentation sociale (Prog 304) Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 7 125 000 80 000 00 205 Aide aux plus démunis 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Programme 775 "développement et transfert en agriculture" Développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 303 Programme génétique 8 236 500 8 240 00 Développement et transfert en agriculture (Prog 775) 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	1			The state of the s				
Aide alimentaire en faveur des plus vulnérables 7 125 000 80 000 00 205 Aide aux plus démunis 7 125 000 80 000 00 Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) 7 125 000 80 000 00 Programme 775 "développement et transfert en agriculture" 8 236 500 8 240 00 303 Programme génétique 8 236 500 8 240 00 Développement et transfert en agriculture (Prog 775) 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) 15 500 000 8 000 00 304 Aide à la cessation de l'activité laitière 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00								
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304) 7 125 000 80 000 00	Lutte contre		7 125 000	80 000 000				
Pregramme 775 "développement et transfert en agriculture	205	Aide aux plus démunis	7 125 000	80 000 000				
Développement et transfert en agriculture 8 236 500 8 240 00 303 Programme génétique 8 236 500 8 240 00 Développement et transfert en agriculture (Prog 775) 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) 5 8 200 00 8 000 00 304 Aide à la cessation de l'activité laitière 15 500 000 8 000 00 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	Prévention	de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (Prog 304)	7 125 000	80 000 000				
303 Programme génétique	Programme							
Développement et transfert en agriculture (Prog 775) 8 236 500 8 240 00 Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) 15 500 000 8 000 00 304 Aide à la cessation de l'activité laitière 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	202	The second secon						
Autres "Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires" (Prog 999) Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 304 Aide à la cessation de l'activité laitière 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000								
Ressources affectées sur autres financements 15 500 000 8 000 00 304 Aide à la cessation de l'activité laitière 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00								
304 Aide à la cessation de l'activité laitière 15 500 000 8 000 00 Autres Eco & dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999) 15 500 000 8 000 00	Autres Eco		15 500 000	8 000 000				
	304			10 - 12 00 00 00 00 00 00				
TOTAL GENERAL - BUDGET D'INTERVENTION NATIONALE 224 423 100 205 718 37	Autres Eco	& dével. durable de l'agriculture & des territoires (Prog 999)	15 500 000	8 000 000				
	TOTAL GEN	ERAL - BUDGET D'INTERVENTION NATIONALE	224 423 100	205 718 37				

ANNEXE B : Présentation du dispositif d'aide à l'expérimentation

Les aides sont versées dans le cadre de la décision du Directeur Général Filière/SIQ/2011-58 du 26 octobre 2011.

Pour la filière PAM, il est proposé de retenir les dispositions suivantes :

I – CALENDRIER 2014

- la saisie des fiches du 15/10/13 au 31/03/2014,
- l'étude de l'éligibilité et détermination de la priorisation du 01/04/2014 au 12/04/2014,
- la réponse à la priorisation devra être faite avant le 19/04/2014,
- l'expertise aura lieu entre le 20/04/2014 et le 12/05/2014,
- la réponse aux experts devra être faite avant le 23/05/2014,
- les programmes seront validés avant le 01/06/2014.

II - PRIORITES DU PROGRAMME 2014

A/ Thèmes prioritaires pour l'appel à projet du 31 mars 2014 :

- sélection variétale et travaux préalables à la sélection (conservation, pré-évaluation),
- amélioration des techniques de production (entretien du sol, itinéraires de production, problèmes phytosanitaires...), et machinisme
- amélioration des techniques de transformation (séchage, distillation, extraction...),
- études scientifiques et techniques portant sur de nouveaux débouchés (en lien avec des projets identifiés),
- études sur la connaissance sur la qualité et l'efficacité des plantes et produits issus de plantes (caractérisation de l'activité, étude des contaminants, toxicité, écotoxicité...),
- recherche de références technico-économiques.

B/ Autres priorités :

- culture de PAM les plus significatives (sup à 100 ha) ou justifiant d'un fort potentiel de développement,
- forte implication professionnelle y compris dans le plan de financement.

III – DEPOT DES DEMANDES

L'ensemble des demandes est transmis à FranceAgriMer par l'intermédiaire de l'outil extranet pour la gestion en ligne des dossiers.

Adresse: http://experimentation.franceagrimer.fr.